

DIRECTION

Tél. : 04 74 31 32 01
04 74 31 32 03
Fax : 04 74 31 32 04
E-Mail: direction@ch-vienne.fr

CD/AY/SN

DECISION DU DIRECTEUR N° 2021 – 031

Admission en non-valeur de titres

Le Directeur,

- Vu le décret n°2016-1783 du 19 décembre 2016 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu le décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des établissements publics de santé,
- Considérant que dans le cadre de l'apurement périodique entre l'ordonnateur et le comptable public, le Trésorier propose l'admission en non-valeur d'un certain nombre de créances détenues par des débiteurs dont l'insolvabilité ou la disparition sont établies,

Décide d'admettre en non-valeur les titres figurant sur les listes suivantes :

- liste 4359360233 = 2 190.66 €
- liste 4716230233 = 43 466.23 €
- liste 4517460533 = 22 290.09 €
- liste 4432070533 = 169 939.45 €

Soit un total de **237 886.43 €**

Un mandat sera établi sur le compte H 6541 - Créances admises en non-valeur, de l'exercice 2021.

Fait à Vienne, le 30 septembre 2021

Christian DUBLÉ,

Directeur

